

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2230

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 55**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les impacts potentiels de l'installation sur les finances publiques en amont, en fonctionnement et en aval. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à prévoir que l'autorité administrative se fonde également, pour délivrer une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité, sur les impacts potentiels de l'installation sur les finances publiques en amont, en fonctionnement et en aval, conformément aux préconisations de la commission d'enquête sur le coût de la filière nucléaire.